



DES POSTES, PAS DES SANCTIONS !

Le Ministère du travail, dans la poursuite de sa politique de casse de l'inspection du travail, a avoué son objectif final de réduction des effectifs immédiatement relayé par la DIRECCTE Rhône-Alpes avec notamment la suppression programmée de 4 postes d'agents de contrôle en Haute-Savoie.

Les agents n'en peuvent plus de devoir assumer seuls les dégâts provoqués par dix années de réorganisations successives des services sans qu'aucun bilan n'en ait été tiré sur la qualité du service rendu et encore moins sur la santé physique et mentale des agents (voir le rapport d'expertise rendu le 18 avril 2014 à la demande du CHSCT ministériel accablant pour notre hiérarchie).

L'Assemblée Générale du personnel de l'UT 74 réunie le 22 avril 2014 a décidé collectivement d'appeler au boycott des intérimis liés à la mise en œuvre de la réforme SAPIN.

Des collègues d'ores et déjà concernés par cette réduction d'effectif (postes non mis à la vacance, formation EPIT, suppression de postes) ont réagi face à cette situation en refusant d'assurer un intérim.

Le DIRECCTE, en personne, a proféré des menaces de sanctions financières pour « service non fait » à l'égard des collègues qui ont exprimé ne plus pouvoir assumer ce nouvel accroissement de la charge de travail.

Encore nos collègues concernés ont-ils pris la précaution d'en aviser préalablement notre direction locale sans qu'aucune mesure de sa part n'ait été prise. Ce qui pouvait s'interpréter comme une reconnaissance tacite de la légitimité du refus exprimé par les collègues.

La hiérarchie ne prend nullement en compte la souffrance au travail et la dégradation des conditions de travail illustrées par ces situations.

Dans la mesure où nous supportons déjà un sous-effectif chronique, nous sommes tous confrontés dans notre quotidien à l'impossibilité de répondre à toutes les sollicitations reçues. Comment pourrions-nous supporter encore plus de travail ?

Les organisations syndicales le dénoncent sans relâche depuis de nombreuses années. Nos collègues ont juste eu le courage d'exprimer clairement cet état de fait en disant stop !

Pour pallier la désorganisation prévisible des services et l'improvisation totale de la hiérarchie dans la mise en œuvre de la réforme, celle-ci utilise face au désarroi et à la colère des agents les seuls moyens qu'elle semble maîtriser : le déni, la menace, la sanction ! L'enjeu pour elle est à l'évidence de préserver les apparences d'une administration qui fonctionne et, le cas échéant, d'imputer les dysfonctionnements aux agents. Elle n'hésite pas pour ce faire à mettre en concurrence les agents pour diviser le collectif et isoler les résistants.

La parade est bien connue :

Individualiser le problème pour mieux le nier.

Faire régner l'ordre pour éviter l'effondrement.

Aucun responsable chez les décideurs, tous coupables chez les simples exécutants !

Au ministère du dialogue social, les syndicats sont traités avec mépris, les agents ignorés et dorénavant sanctionnés. Qu'on se le dise !

Ce sursaut d'autoritarisme révèle la fébrilité de nos pourfendeurs après le vote de rejet du Sénat et la rédaction d'un décret dans l'urgence, les départs sans préavis du Ministre SAPIN et du dévoué Combrexelle, et enfin le rejet continu de cette réforme par l'ensemble des agents, quels que soient leurs statuts. De surcroît, l'expertise désignée par le CHSCT Ministériel vient d'infliger une leçon de bonne administration à la DGT.

C'est pourquoi, les organisations syndicales revendiquent et appellent les agents de l'UT de HAUTE-SAVOIE en réaction à la réduction d'effectif et en soutien à leurs collègues :

- **L'abandon de la décision de suppression des 4 postes dans notre département.**
- **A dénoncer l'accroissement de leur charge de travail en refusant d'assurer les intérimis liés aux suppressions de postes inhérentes à la réforme SAPIN et à l'EPIT se traduisant déjà par leur non mise à la vacance.**
- **La fin immédiate des menaces de sanctions envers les agents refusant de supporter une charge de travail supplémentaire.**
- **Le boycott de CAP SITERE et de toutes autres remontées statistiques ou d'informations.**
- **La non-participation aux actions CODAF.**

Fait à Cran-Gevrier le 12 mai 2014